



États financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

Fondation communautaire d'Ottawa

États financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007

Contenus

Rapport de la direction	1
Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
Bilan	4
Notes complémentaires aux états financiers	5

Rapport de la direction

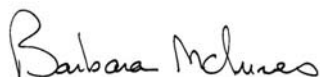
Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation communautaire d'Ottawa pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les conventions comptables importantes suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales conventions comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation de prévisions fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction de la Fondation maintient un système de contrôles internes conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration a rencontré la direction et les vérificateurs externes afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers par le Comité de vérification et par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Collins Barrow Ottawa s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par la Fondation. Le rapport des vérificateurs qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.



Barbara McInnes
Présidente - directrice générale



Margot Sunter
Directrice, finances et administration

le 22 février 2008

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Fondation communautaire d'Ottawa

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation communautaire d'Ottawa au 31 décembre 2007 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2007, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons que ces principes ont été appliqués, selon nous, à l'exception des modifications aux normes et aux conventions comptables tel qu'expliqué à la note 2 des états financiers, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Collins Barrow Ottawa s.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

le 22 février 2008

Fondation communautaire d'Ottawa
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)

	Fonds de dotation		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		Fonds d'opérations		Éliminations interfonds		Total des fonds	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Revenus										
Dons	4 428 \$	8 173 \$	955 \$	1 640 \$	7 \$	3 \$	(7) \$	(6) \$	5 383 \$	9 810 \$
Fonds de dotation - FCO	-	-	-	-	83	57	(83)	(57)	-	-
Revenus de placement (pertes) (note 3)	(1 135)	10 180	-	-	233	220	-	-	(902)	10 400
Fonds pour distribution - bienfaisance (note 3)	-	-	3 900	5 422	-	-	(3 900)	(5 422)	-	-
Frais de service (note 3)	-	-	-	-	1 143	1 080	(1 143)	(1 080)	-	-
Autres revenus	-	-	-	-	127	121	(12)	(50)	115	71
	3 293	18 353	4 855	7 062	1 593	1 481	(5 145)	(6 615)	4 596	20 281
Dépenses										
Fonds pour distribution - bienfaisance (note 3)	3 900	5 422	-	-	-	-	(3 900)	(5 422)	-	-
Subventions et programmes	-	-	5 451	5 231	77	58	(102)	(113)	5 426	5 176
Frais de placement (note 3)	288	192	-	-	6	7	-	-	294	199
Frais de service (note 3)	1 138	1 065	5	15	-	-	(1 143)	(1 080)	-	-
Salaires et avantages sociaux	-	-	-	-	1 087	945	-	-	1 087	945
Autres frais d'administration	-	-	-	-	389	338	-	-	389	338
Amortissement - immobilisations corporelles	-	-	-	-	25	20	-	-	25	20
	5 326	6 679	5 456	5 246	1 584	1 368	(5 145)	(6 615)	7 221	6 678
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(2 033)	11 674	(601)	1 816	9	113	-	-	(2 625)	13 603
Solde des fonds en début d'exercice	87 267	75 575	6 758	4 955	337	229	-	-	94 362	80 759
Transferts interfonds	42	18	(42)	(13)	-	(5)	-	-	-	-
Solde des fonds en fin d'exercice	85 276 \$	87 267 \$	6 115 \$	6 758 \$	346 \$	337 \$	- \$	- \$	91 737 \$	94 362 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation communautaire d'Ottawa

Bilan

31 décembre (en milliers de dollars)

2007 2006

	Fonds de dotation	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	Fonds d'opérations	Total Fonds	Total Fonds
Actif					
Encaisse et dépôts à court terme	20 \$	158 \$	186 \$	364 \$	185 \$
Comptes débiteurs	330	-	44	374	456
Placements (note 4)	85 198	6 641	131	91 970	95 023
Biens immobiliers (note 6)	300	-	-	300	300
Immobilisations corporelles (note 7)	-	-	28	28	25
	85 848 \$	6 799 \$	389 \$	93 036 \$	95 989 \$

Passif et solde des fonds

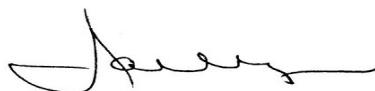
Passif

Subventions à payer et charges à payer	-	671 \$	43 \$	714 \$	1 053 \$
Fonds d'organisme	572	13	-	585	574
	572	684	43	1 299	1 627

Solde des fonds

Fonds de dotation					
Capital d'apport	81 259	-	-	81 259	76 823
Bénéfices non distribués (note 3)	4 017	-	-	4 017	10 444
Fonds pour distribution (note 5)	-	6 115	-	6 115	6 758
Fonds d'opérations					
Investi en immobilisations	-	-	28	28	25
Non affecté	-	-	318	318	312
	85 276	6 115	346	91 737	94 362
	85 848 \$	6 799 \$	389 \$	93 036 \$	95 989 \$

Au nom du Conseil d'administration :



James R. Nininger
Président du conseil



Scott A. Wilson, FCA, TEP
Trésorier

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2007 (en milliers de dollars)

1. Nature des activités et des fonds de la Fondation

La Fondation communautaire d'Ottawa (la Fondation) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes; elle est aussi un organisme de bienfaisance enregistré exempté de l'impôt. La Fondation regroupe des dons de bienfaisance dans des fonds de dotation ou à usage restreint, et en utilise les revenus pour subvenir à un large éventail de besoins et d'intérêts communautaires, par exemple, arts et autres activités culturelles, bourses d'études, recherche scientifique et médicale, protection de l'environnement et problèmes sociaux. Lorsque le Conseil d'administration l'autorise, les revenus sont affectés à une cause ou un organisme de bienfaisance selon les souhaits du donateur.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Ils reflètent les principales conventions comptables suivantes :

Méthode comptable

La Fondation constate les apports selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

La Fondation enregistre dans les Fonds de dotation les apports devant être maintenus en permanence. Les revenus (pertes) de placements en provenance de ces fonds sont répartis entre les divers fonds selon les modalités énoncées à la note 3.

Le fonds pour distribution aux fins de bienfaisance est un fonds affecté d'origine externe dans lequel la Fondation enregistre les dons dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre également la portion des revenus de placements du fonds de dotation disponible pour distribution aux fins de bienfaisance.

Les revenus et les dépenses reliés à l'exploitation de la Fondation sont comptabilisés dans le Fonds d'opérations.

Les fonds d'organisme appartiennent à d'autres organismes de bienfaisance et sont mis en commun avec les fonds placés de la Fondation. Au bilan, les actifs des fonds placés sont contrebalancés par les passifs des fonds placés. De plus les revenus et dépenses de ces fonds ne sont pas comptabilisés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2007 (en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

La Fondation communautaire d'Ottawa dispose de divers fonds de dotation dont les revenus sont affectés par les donateurs au soutien des activités d'exploitation de la Fondation.

Établissement de prévisions

Pour préparer des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les actifs et les passifs constatés à la date des états financiers, de même que sur le montant des revenus et des dépenses de la période de rapport. Les résultats réels peuvent différer des estimations de la direction à mesure que d'autres éléments d'information sont connus.

Placements

Depuis le 1^{er} janvier, 2007, la Fondation applique les nouvelles recommandations des chapitres 3855 et 3861 du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Le chapitre ICCA 3855, Instruments financiers - comptabilisation et évaluation, stipule que tous les instruments financiers doivent être comptabilisés à leur juste valeur. Auparavant, la Fondation comptabilisait ses actifs à leur valeur marchande; l'adoption de cette norme n'a eu qu'un impact minime sur la Fondation. Le chapitre ICCA 3861, Instruments financiers - informations à fournir et présentation, établit les normes concernant l'information à fournir et la présentation des instruments financiers.

Les instruments financiers de la Fondation sont détenus à des fins de transaction et sont constitués d'espèces et de quasi-espèces détenues par le représentant de la Fondation, d'obligations, d'actions ainsi que de la valeur de rachat de polices d'assurance qui sont comptabilisées à leur valeur marchande basé sur le cours du marché. L'achat et la vente de placements sont comptabilisés à la date de la transaction et les frais de transaction sont portés aux dépenses lorsque encourus et sont comptabilisés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds. Les revenus de placement (pertes) comprennent les intérêts et dividendes reçus, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés et non réalisés ainsi que les gains ou pertes de change. L'encaisse et les placements à court terme, ce qui inclut des certificats de placements et des bons du Trésor, sont évalués au prix coûtant qui se rapproche de la juste valeur à la fin de l'exercice.

A l'exception des biens immobiliers et des immobilisations corporelles, les actifs et passifs de la Fondation sont tous considérés des instruments financiers et sont comptabilisés à leur juste valeur. La valeur comptable des comptes débiteurs, des subventions à payer et des charges à payer de même que du passif des fonds d'organisme se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2007 (en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant. Leur amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Ameublement	5 ans

Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'expertise, cette valeur ayant été déterminée par un évaluateur indépendant au moment du don.

Dons de biens et de services

La Fondation reçoit parfois gratuitement de diverses sources des biens ou du matériel. Les dons importants de ce genre sont comptabilisés selon leur juste valeur estimative au moment du don.

La Fondation bénéficie aussi des services de bénévoles. Vu la difficulté d'en déterminer leur juste valeur, les dons de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

Salaires et avantages sociaux

Les salaires et avantages sociaux présentés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds représentent le montant total engendré pour l'exercice et ce montant n'a pas été réparti sur une base fonctionnelle aux diverses activités de bienfaisance, aux programmes et à l'administration de la Fondation.

État des flux de trésorerie

Il n'y a pas d'état des flux de trésorerie car la direction estime qu'il ne fournirait pas d'information additionnelle utile.

Montants de l'exercice antérieur

Certains montants de l'exercice antérieur ont été reclassifiés afin de les rendre conformes au mode de présentation de l'exercice courant.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2007 (en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

Changements futurs aux normes comptables

L'ICCA a publié de nouveau le chapitre 3861 du manuel de l'ICCA en tant que chapitres 3862 et 3863, Instruments financiers – informations à fournir et Instruments financiers – présentation. On y trouve des normes de présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers ainsi que des précisions concernant l'information à fournir à leur égard. De plus, l'ICCA a publié le chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital, qui établit les normes de présentation d'information relié aux objectifs, politiques et processus nécessaire pour gérer le capital. Ces chapitres doivent être adoptés par la Fondation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008. L'impact de l'application de ces chapitres n'a pas encore été déterminé.

3. Distribution et réinvestissement des revenus annuels de placement

La politique de distribution et de réinvestissement de la Fondation donne des directives pour déterminer tant la part des revenus annuels de placement devant être affectée pour couvrir les subventions de bienfaisance et les coûts afférents du service que la part devant être réinvestie dans les fonds de dotation pour constituer une réserve pour se prémunir à la fois contre l'inflation et des rendements de placement faibles. Lors des exercices où il y a une insuffisance annuelle des revenus de placement, des prélèvements de la réserve sont effectués afin de payer les distributions de bienfaisance et les frais de service. Cette politique vise à garantir qu'à long terme le niveau des subventions de bienfaisance demeurera raisonnablement constant.

Chaque année, le Conseil d'administration établit le niveau de distribution et de réinvestissement, prenant en considération divers facteurs y compris les besoins communautaires, le niveau actuel des revenus de réinvestissement et les revenus de placement gagnés (pertes) au cours de l'exercice.

Les revenus de placement (pertes) des fonds de dotation ont été répartis comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Frais de placement	288 \$	192 \$
Frais de service de l'exercice courant	1 138	1 065
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	3 900	5 422
Transferts aux (des) revenus réinvestis, Fonds de dotation	<u>(6 461)</u>	<u>3 501</u>
Total des revenus (pertes) affectés	<u>(1 135) \$</u>	<u>10 180 \$</u>

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2007 (en milliers de dollars)

3. Distribution et réinvestissement des revenus annuels de placement (suite)

Au 31 décembre 2007, le montant accumulé à ce jour dans des fonds de dotation en vue de se prémunir contre des rendements de placement faibles et l'inflation s'élevait à 4 017 \$ (10 444 \$ en 2006).

La perte sur placement en 2007 de 1 135 \$ (2006 - revenus de 10 180 \$) comprend une diminution des gains nets non réalisés de 8 045 \$ (2006 - diminution de 275 \$).

4. Placements

Risque lié aux placements

Le placement dans des instruments financiers expose la Fondation à un risque. Ce risque tient à des variations des taux d'intérêt et des taux de change, et à l'évolution des marchés boursiers canadiens et étrangers. Ce risque tient aussi au danger éventuel qu'une des parties à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations.

Concentration du risque

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres. La direction est d'avis que la concentration du risque décrite ci-après ne présente pas un danger excessif pour la Fondation.

Risque lié au taux de change

La Fondation est exposée à un risque lié au taux de change en raison de ses placements dans des obligations et des titres étrangers. En fin d'exercice, la Fondation détenait 33 % (19 % en 2006) de ses placements dans des valeurs sujettes aux fluctuations du taux de change.

Gestion par la Fondation des risques liés aux placements

La Fondation a adopté des politiques, des normes et des procédures de placement afin de contrôler le risque auquel elle est soumise. Les pratiques de la Fondation en ce qui a trait aux placements sont conçues pour éviter les risques excessifs de perte et de moins-value des actifs et définir des attentes raisonnables sur le rendement des placements en tenant compte de leur nature. Le risque maximal lié aux placements auquel est sujet la Fondation est représenté par la valeur au livre des placements ainsi que l'intérêt couru qui y est relié. Les intérêts courus sont comptabilisés dans les comptes débiteurs.

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2007 (en milliers de dollars)

4. Placements (suite)

Les politiques de placement de la Fondation ont pour but de diversifier les placements et de réduire les risques :

- Les placements, tant les actions que les instruments à taux fixe, doivent être répartis parmi un vaste éventail de valeurs mobilières.
- Des fourchettes admissibles sont établies pour les actions canadiennes, américaines et étrangères.
- Les placements dans des obligations sont limités à celles assorties d'une cote d'au moins A-.
- Des limites sont établies en ce qui a trait la concentration d'un seul placement au sein du portefeuille et en relation avec les autres actions détenues.
- Des restrictions régissent les placements privés, les placements de rechange, les marchandises, les dérivés et les compagnies dont la capitalisation boursière est de moins de 350 millions de dollars.

	2007		2006	
Placements à leur juste valeur :				
Encaisse et quasi-espèces	6 320 \$	7 %	15 287 \$	16 %
Obligations				
Gouvernements	24 362	26	30 557	32
Sociétés	10 250	11	13 467	14
Américaines	-	-	1	-
	34 612	37	44 025	46
Actions				
Canadiennes	20 933	23	17 860	19
Américaines	15 244	17	17 368	19
Étrangères (autres qu'américaines)	14 520	16	89	-
	50 697	56	35 317	38
Autres placements				
Valeur de rachat de polices d'assurance-vie	341	-	394	-
	91 970 \$	100 %	95 023 \$	100 %

Les placements ci-dessus ont une valeur initiale de 88 622 \$ (2006 - 83 716 \$).

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2007 (en milliers de dollars)

5. Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance

À la fin de l'exercice, ces fonds se composaient comme suit :

	2007	2006
Dons affectés, non dépensés	572 \$	618 \$
Distribution aux fins de bienfaisance des exercices antérieurs non dépensée	1 643	718
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance de l'exercice subséquent	3 900	5 422
	6 115 \$	6 758 \$

6. Biens immobiliers

La Fondation est copropriétaire de Fairfields, une propriété historique classée. Cette propriété est comptabilisée à la valeur d'expertise déterminée par un évaluateur indépendant au moment du don. Les dépenses de gestion et d'entretien de la propriété sont financées par un fonds de dotation désigné.

7. Immobilisations corporelles

	2007		2006	
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique et logiciels	192 \$	173 \$	19 \$	13 \$
Ameublement	42	33	9	12
	234 \$	206 \$	28 \$	25 \$

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2007 (en milliers de dollars)

8. Dons reportés

Assurance-vie

La Fondation a été désignée comme bénéficiaire de polices d'assurance-vie. Au 31 décembre 2007, le montant estimé des polices d'assurance-vie dont la Fondation était le propriétaire et le bénéficiaire totalisait 4 398 \$ (4 673 \$ en 2006). Les primes payées au cours de l'exercice par les assurés ont totalisé 83 \$ (104 \$ en 2006). Ces montants sont comptabilisés comme revenus et dépenses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Certaines polices d'assurance-vie ont une valeur de rachat, valeur qui a été comptabilisée au montant de 341 \$ (394 \$ en 2006) dans les placements.

Legs

La Fondation a été désignée comme bénéficiaire de successions. Le montant de ces promesses de don est difficilement estimable.

9. Bail

La Fondation a conclu un bail qui viendra à échéance le 31 mai 2008 en ce qui a trait à la location de locaux à bureaux. Les montants bruts minimum à payer d'ici la fin du bail de 37 \$. Une part de ces montants sera récupérée de sous-locataires. La Fondation négocie présentement un nouveau bail.
